

PRIVATE WEALTH PORTFOLIO

COMMENT MINIMISER L'IMPÔT ÉTRANGER SUR LES REVENUS DE DIVIDENDES?

INTRODUCTION

L'un des avantages fiscaux de l'acquisition d'un contrat d'assurance-vie en unité de compte est la possibilité d'un différé fiscal sur les gains et plus-values accumulés au sein du contrat d'assurance-vie. Cela permet d'éviter toute imposition locale jusqu'à ce que le preneur d'assurance effectue un rachat au sein de son contrat.

Toutefois, si le contrat investit dans des actions, il y aura une imposition à l'étranger au titre de la retenue à la source sur les dividendes perçus au sein du contrat.

La souscription d'un contrat d'assurance-vie Private Wealth Portfolio (PWP) auprès d'Utmost PanEurope ("UPE") permet de réduire de manière significative l'impôt étranger sur les dividendes provenant d'investissements en actions.

RETENUES À LA SOURCE À L'ÉTRANGER

Lorsque des dividendes sont versés sur des actions, le pays dans lequel réside la société émettrice du dividende applique une retenue à la source sur les dividendes. Les taux standard de retenue à la source dans certains des principaux pays sont les suivants :

PAYS ÉMETTEUR	TAUX D'IMPOSITION STANDARD	PAYS ÉMETTEUR	TAUX D'IMPOSITION STANDARD
Belgique	30%	Irlande	25%
Canada	25%	Italie	26%
Danemark	27%	Portugal	25%
Finlande	30%	Espagne	19%
France	25%	Suisse	35%
Allemagne	26,375%	États-Unis	30%

RÉDUIRE LES RETENUES À LA SOURCE À L'ÉTRANGER

Si un particulier investit directement dans des actions, il sera par principe soumis aux retenues à la source étrangères.

Si un particulier investit dans des actions par le biais d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte PWP, il peut réduire considérablement les taux de retenue à la source à l'étranger, comme c'est le cas pour les contrats d'assurance-vie en unités de compte :

- › UPE est la société propriétaire des actions ;
- › UPE est résident fiscal en Irlande ;
- › L'Irlande a signé de nombreuses conventions bilatérales avec d'autres pays pour limiter la double imposition ;
- › UPE dispose d'un service de dégrèvement à la source et de récupération de l'impôt.

UPE, une société résidente fiscale irlandaise, peut réduire le taux de retenue à la source étrangère appliqué en vertu d'une convention de double imposition entre l'Irlande et la juridiction de la société émettrice des dividendes ; ou en vertu d'autres dispositions nationales ou européennes, qui prévoient des exonérations ou des réductions supplémentaires lorsque certaines conditions sont remplies par Utmost.

Si UPE a droit à un taux d'imposition inférieur, la réduction peut être demandée soit par le biais d'une réduction à la source, soit par le biais d'une récupération de l'impôt retenu à la source.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT À LA SOURCE

La réduction fiscale à la source garantit que l'impôt étranger supplémentaire n'est pas supporté par le titulaire du contrat PWP, car la société émettrice des dividendes appliquera le taux réduit au moment où les dividendes sont versés sur le contrat PWP. Cependant, toutes les juridictions ne permettent pas de déduire l'impôt à la source.

La France, l'Irlande, l'Italie et les États-Unis sont des exemples de pays où UPE peut bénéficier d'un allègement fiscal à la source :

PAYS ÉMETTEUR	TAUX NORMAL	TAUX RÉDUIT	FONDEMENT DE LA RÉDUCTION
France	25%	15%	Traité
Irlande	25%	0%	Aide de l'Etat
Italie	26%	1,2%	Aide de l'Etat
ÉTATS-UNIS	30%	15%	Traité

RÉCUPÉRATION DE L'IMPÔT RETENU À LA SOURCE

Lorsque le taux réduit de retenue à la source n'est disponible que par le biais d'une récupération d'impôt, une demande doit être présentée aux autorités fiscales du pays pour un remboursement après que la retenue à la source ait été subie. Les autorités fiscales exigent que des déclarations détaillées soient soumises dans la langue appropriée, accompagnées d'un grand nombre d'informations complémentaires (par exemple, les justificatifs de dividendes du dépositaire, les justificatifs du sous-dépositaire, les confirmations de

paiement, les relevés bancaires, les documents relatifs à UPE, les états financiers) avant de procéder à un quelconque remboursement.

Par conséquent, la soumission des réclamations fiscales a été confiée à WTax (un prestataire de services spécialisé dans les récupérations de retenues à la source) afin d'assister l'équipe d'UPE en charge de ces récupérations d'impôt.

Exemples de cas où UPE a procédé à la récupération d'impôt et obtenu des réductions significatives des taux d'imposition :

PAYS DE L'ÉMETTEUR	TAUX NORMAL	TAUX RÉDUIT DE L'UPE	BASE DE LA RÉDUCTION
Suisse	35%	15%	Traité
Allemagne	26,375%	15%	Traité
Portugal	25%	15%	Traité
Espagne	19%	15%	Traité
Belgique	30%	15%	Traité
Finlande	30%	0%	Traité
Canada	25%	15%	Traité
Danemark	27%	15%	Traité

SERVICES

ATOUTS CLÉS

Unique - UPE est actuellement la seule compagnie d'assurance offrant ce service.

Personnel - une équipe spécialisée dans la récupération de l'impôt retenu à la source au sein même de l'équipe juridique (Technical Services) apporte ses connaissances et son expertise en la matière. Aidan Golden et Dean Hakaraia sont les points de contact pour les dépositaires, WTax et les parties prenantes internes.

Efficacité - le recours à WTax permet de centraliser le recouvrement de l'impôt à la source auprès d'un seul prestataire de services.

ÉTUDE DE CAS

Afin d'illustrer le rendement supplémentaire d'un investissement en actions dans le cadre d'un contrat investi en actions, nous avons examiné l'étude de cas suivante.

Une prime de 5.000.000 € est investie dans des actions françaises, allemandes, italiennes, suisses et américaines au sein du contrat, comme suit :

LOCALISATION DES ACTIFS	France	Allemagne	Italie	Suisse	Etats-Unis	Total
MONTANT INVESTI	1.000.000 €	1.000.000 €	1.000.000 €	1.000.000 €	1.000.000 €	5.000.000 €

On suppose que l'investissement génère un dividende annuel brut de 5 % dans chaque juridiction où les actifs sont situés. Les dividendes sont ensuite reportés et réinvestis dans les mêmes actifs.

Avertissement : Cette étude de cas est fictive et sert uniquement à illustrer les effets de la réduction de l'impôt retenu à la source que UPE a le droit de réclamer par le biais de la réduction et/ou récupération de l'impôt retenu à la source.

SCÉNARIOS

Nous examinerons et comparerons les rendements dans les scénarios suivants :

- 1 Aucune mesure n'est prise pour réduire la retenue à la source - ce scénario correspond également à celui où l'investissement n'est pas effectué par le biais d'un contrat d'assurance-vie.
- 2 Investissement par le biais d'un contrat d'assurance-vie général, où seul le dégrèvement à la source est appliqué.
- 3 L'investissement dans un contrat d'assurance-vie UPE, qui permet de bénéficier d'un abattement à la source et d'une récupération d'impôt.

Les taux standards de retenue à la source, les taux conventionnels et les dégrèvements à la source pris en compte dans cette étude de cas sont ceux qui sont actuellement en vigueur.

1. PAS D'ACTION / INVESTISSEMENT DIRECT

L'impôt à la source est prélevé à un taux standard :

INVESTISSEMENT INITIAL		TAUX STANDARD D'IMPOSITION		REVENUS DE DIVIDENDES NETS	
LOCALISATION DE L'ACTIF	MONTANT INVESTI	LOCALISATION DE L'ACTIF	TAUX STANDARD	1ÈRE ANNÉE	10E ANNÉE
France	1.000.000 €	France	25%	37.500,00 €	52.230,50 €
Allemagne	1.000.000 €	Allemagne	26,375%	36.812,50 €	50.967,97 €
Italie	1.000.000 €	Italie	26%	37.000,00 €	51.311,01 €
Suisse	1.000.000 €	Suisse	35%	32.500,00 €	43.340,50 €
ÉTATS-UNIS	1.000.000 €	ÉTATS-UNIS	30%	35.000,00 €	47.701,41 €
Total	5.000.000 €	Taux effectif	28,5%	Total 178.812,50 €	245.551,39 €

Valeur totale de l'investissement après 10 ans **7.106.128,82 €**.

2. INVESTISSEMENT PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

Seuls des dégrèvements d'impôt **à la source** s'appliquent (France, Italie et Etats-Unis)

INVESTISSEMENT INITIAL		TAUX SUIVANT RÉDUCTION DE L'IMPÔT RETENU À LA SOURCE		REVENUS DE DIVIDENDES NETS	
LOCALISATION DE L'ACTIF	MONTANT INVESTI	TAUX RÉDUIT À LA SOURCE	TAUX STANDARD	1ÈRE ANNÉE	10ÈME ANNÉE
France	1.000.000 €	15%	n/a	42.500,00 €	61.812,10 €
Allemagne	1.000.000 €	s/o	26,375%	36.812,50 €	50.967,97 €
Italie	1.000.000 €	1.2%	n/a	49.400,00 €	76.242,39 €
Suisse	1.000.000 €	n/a	35%	32.500,00 €	43.340,50 €
États-Unis	1.000.000 €	15%	n/a	42.500,00 €	61.812,10 €
Total	5.000.000 €	Taux effectif	18,5%	Total 203.712,50 €	294.175,06 €

Valeur totale du contrat après 10 ans **7.464.430,65 €**.

3. INVESTISSEMENT PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE D'UPE

Des **réductions d'impôts à la source** et des **récupérations d'impôts** sont en place :

INVESTISSEMENT INITIAL		TAUX D'IMPOSITION RÉDUIT		REVENUS DE DIVIDENDES NETS	
LOCALISATION DE L'ACTIF	MONTANT INVESTI	TAUX RÉDUIT À LA SOURCE	TAUX CONVENTIONNEL	1ÈRE ANNÉE	10ÈME ANNÉE
France	1.000.000 €	15%	n/a	42.500,00 €	61.812,10 €
Allemagne	1.000.000 €	n/a	15%	41.088,15 €	59.034,26 €
Italie	1.000.000 €	1.2%	n/a	49.400,00 €	76.242,39 €
Suisse	1.000.000 €	n/a	15%	40.021,15 €	56.973,00 €
ÉTATS-UNIS	1.000.000 €	15%	n/a	42.500,00 €	61.812,10 €
Total	5.000.000 €	Taux effectif ¹	13,80%	215.509,30 €	315.873,85 €

Valeur totale du contrat après 10 ans **7.628.390,03 €**.

¹ Le taux effectif reflète également les frais engagés par Utmost pour le dépôt des demandes de remboursement d'impôt.

EN RÉSUMÉ

LES AVANTAGES DES RÉDUCTIONS/RÉCUPÉRATIONS D'IMPÔT

- 1 Après une année, l'application de la réduction d'impôt à la source augmente le revenu net des dividendes de 12% (203.712,50 € contre 178.812,50 €).
L'ajout du service de récupération d'impôt augmente le revenu net des dividendes de 5 % supplémentaires. L'assuré voit donc son rendement augmenter de 17 % au total par rapport à un investissement détenu en direct (215.509,30 € contre 178.812,50 €).
- 2 L'avantage du service de récupération d'impôt, en plus de la réduction d'impôt à la source, est évident après 10 ans, lorsque l'assuré voit son rendement augmenter de 22 % par rapport à l'inaction / l'investissement direct (315.873,85 € contre 245.551,39 €). L'application de la seule réduction d'impôt à la source n'augmenterait le rendement que de 17 % (294.175,06 € contre 245.551,39 €).
- 3 Par conséquent, après 10 ans, la valeur d'un contrat UPE serait supérieure de 7 % à la détention des actifs en direct (hors contrat d'assurance-vie auprès de UPE) (7.628.390,03 € contre 7.106.128,82 €).

DEPOSITAIRES

POINTS À NOTER

- 1 Le succès des récupérations d'impôt dépendra des données et des informations dans les documents transmis par le dépositaire.
- 2 Les informations relatives aux demandes de récupération d'impôt doivent être transmises pour chaque ligne de dividende et la fourniture de pièces justificatives des sous-dépositaires engendre souvent des frais.
- 3 UPE ne poursuivra aucune demande de récupération d'impôt lorsque le remboursement de l'impôt n'excède pas les coûts de la procédure de remboursement. Cela s'applique notamment en présence de faibles montants de dividendes.

Ces documents et les informations qu'ils contiennent sont fournis par Utmost PanEurope et sont destinés à fournir des informations générales sur un ou plusieurs sujets particuliers et ne constituent pas un traitement exhaustif de ce(s) sujet(s). En conséquence, les informations contenues dans ces documents ne sont pas destinées à constituer des conseils ou des services professionnels. Ces informations ne doivent pas être considérées comme la seule base d'une décision susceptible d'avoir une incidence sur vous ou votre entreprise. Avant de prendre une décision ou d'entreprendre une action susceptible d'affecter vos finances personnelles ou votre entreprise, vous devez consulter un conseiller professionnel qualifié. Ces documents et les informations qu'ils contiennent sont fournis en l'état, et Utmost PanEurope ne fait aucune déclaration ou garantie expresse ou implicite concernant ces documents ou les informations qu'ils contiennent. Sans limiter la portée de ce qui précède, Utmost PanEurope ne garantit pas que le matériel ou les informations qu'il contient seront exempts d'erreurs ou qu'ils répondront à des critères particuliers de performance ou de qualité. Utmost PanEurope décline expressément toute responsabilité, y compris, sans s'y limiter, les garanties de qualité, de titres, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon, de compatibilité, de sécurité et de fiabilité.

L'utilisation de ces documents et des informations qu'ils contiennent se fait à vos propres risques, et vous assumez l'entière responsabilité et le risque de perte résultant de leur utilisation. Utmost PanEurope ne sera pas responsable des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou délictuels ou de tout autre dommage quel qu'il soit, qu'il s'agisse d'une action contractuelle, statutaire, délictuelle (y compris, mais sans s'y limiter, la négligence) ou autre, liée à l'utilisation de ce matériel ou des informations qu'il contient. Si l'une des dispositions précédentes n'est pas pleinement applicable pour quelque raison que ce soit, les autres continueront néanmoins à s'appliquer.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost PanEurope dac est réglementé par la Banque centrale d'Irlande. Utmost PanEurope dac est une société immatriculée en Irlande sous le numéro 311420, dont le siège social est situé à Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co. Meath, C15 CCW8, Irlande.

Utmost Wealth Solutions est enregistrée en Irlande en tant que raison sociale d'Utmost PanEurope dac.

Utmost PanEurope dac est autorisée à exercer en France, une activité professionnelle dans le secteur de l'assurance-vie, sur la base de la libre prestation de services et est dûment enregistrée à cet effet auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 228159.

UPE PR 12744 | 04/24